

Référence : 105950

MINI-FILTRE DOUBLE ACTION ANTI-CORROSION ET ANTI-CALCAIRE POUR CHAUFFE-EAU



- LIMITE LES DÉPÔTS ET L'INCRUSTATION DE CALCAIRE ET LA CORROSION
- PERMET LE FONCTIONNEMENT PERMANENT DES APPAREILS DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRES ET PROTÈGE LEURS TUYAUX POUR RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DE MAINTENANCE.
- BOL CONTENANT DES CRISTAUX DE SILICOPHOSPHATE
- MONTAGE ADAPTABLE : DROIT OU CARRÉ
- DIMENSIONS RÉDUITES : HAUTEUR : 184 MM X DIAMÈTRE : 100 MM
- CERTIFICATION ACS
- FABRICATION FRANÇAISE

DESCRIPTION	Contribue à protéger la chaudière et le ballon d'eau chaude contre le calcaire et la corrosion. Limite les dépôts et l'incrustation de calcaire permet la pérennisation des appareils sanitaires et permet de réaliser des économies d'énergie et d'entretien.
CARACTÉRISTIQUES	Boî contenant des cristaux de silicophosphate Capacité : 300 grammes de cristaux Débit maximal : 110 litres/min Pression maximale : 4 bars Température de l'eau : 5° à 55°C Volume d'eau traitée : 70 m³ Raccordement : Double femelle 3/4" Montage adaptable : droit ou carré Faible encombrement : Hauteur : 184 mm x Diamètre : 100 mm Certification ACS Fabrication française
APPLICATIONS	Protège les chauffe-eau et les chaudières contre les effets néfastes du tartre et de la corrosion.
CONDITIONS D'UTILISATION	Pression maximale : 4 bars Température maximale : 55 °C Débit maximal : 100 l/min
COMPATIBILITÉ	Convient à toutes les installations Raccordement en ligne ou en angle
PRÉCAUTIONS D'UTILISATION	Nettoyer les boîs à chaque changement de cristaux, au moins une fois par an ou tous les 70 m3 d'eau traitée.
SPÉCIFICATIONS D'INSTALLATION	Permet d'améliorer la qualité de l'eau domestique, potable et de chauffage. Ne convient à aucune autre application que celle décrite ci-dessus. Notre garantie couvre les défauts de matériaux ou de fabrication et s'applique selon les conditions définies par le fabricant. La garantie ne couvre pas les consommables, l'usure normale, les pièces mobiles (2 ans), les dommages dus aux chocs, au gel, à un défaut d'entretien régulier et approprié, à l'utilisation de produits d'entretien trop agressifs ou à des traitements de l'eau inadaptés, à la présence de corps étrangers transportés par l'eau (limaille, sable, calcaire, etc.), à une mise en œuvre non conforme aux règles de l'art, aux notices et fiches techniques et aux directives de l'organisme de réglementation.
EXIGENCES D'ENTRETIEN	Nettoyer les boîs à chaque changement de cristaux, au moins une fois par an ou tous les 70 m3 d'eau traitée.